



DECLARATION PREALABLE
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE B
DU 21 MARS 2019

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire (CAP).

En préambule à cette déclaration préalable, nos organisations syndicales CFTC/CFE-CGC tiennent à rappeler leur fort attachement à deux grands principes : la défense des intérêts des agents territoriaux et le dialogue social, dans un souci constant de transparence et d'équité.

Nous tenons particulièrement à remercier l'ensemble des hauts fonctionnaires de l'administration de nous avoir reçus, courant janvier à notre demande, ainsi que pour la qualité des échanges réalisés au bénéfice des agents proposés à la CAP.

Nous nous satisfaisons, qu'à partir de la préparation de cette CAP du 21 mars 2019, l'Administration nous ait communiqués -suite à notre saisine- la liste des promouvables de toutes catégories et filières. Force est de constater que cela fut donc techniquement possible et que la culture marseillaise a finalement évolué! A ce titre, il serait souhaitable d'espacer les dates des CAP de celles du CT afin de mieux pouvoir anticiper les études de dossiers .

Dans le même ordre d'idée et dans un but constant de modernité et d'économie de la production administrative - ainsi en parallèle des envois effectués sous format papier- ne serait-il pas possible, qu'à l'instar de ce qui est fait pour le Comité Technique, et rendu possible par l'article 6 du règlement intérieur, les convocations soient transmises par courriel et les dossiers déposés sur Alfresco ?

Dans un souci d'une meilleure anticipation dans la gestion des carrières du personnel, il serait également logique et judicieux que les entretiens annuels professionnels précèdent les propositions d'avancement en CAP. L'objectif poursuivi pourrait également résider dans le fait que ces échanges professionnels entre l'agent et son manager ait un sérieux impact dans l'analyse des dossiers présentés à l'avancement et redonne un sens supplémentaire à la notion même d'entretien.

Nous souhaitons mettre l'accent sur le faible taux de promotion lequel constitue non seulement un véritable problème en terme d'ascension sociale mais surtout également en termes de valorisation et de motivation. Nous déplorons aussi le faible taux de promotion, pour les techniciens ayant pour vocation d'intégrer le grade d'ingénieur, par exemple : 4 postes pour 120 prétendants.

Il serait intéressant de se questionner sur la situation du niveau de certains cadres, formés et compétents, ayant réussi un examen professionnel même si des efforts ont été relevés en ce sens. Ainsi, certains d'entre eux se retrouvent dans un contexte d'attente de promotion justifiée et ce depuis plusieurs années. Cet obstacle à la reconnaissance les amène à s'orienter vers la mobilité externe sur ces collectivités territoriales plus attractives, souvent faute de prise en compte de leur souhait de mobilité interne dans des délais raisonnables (ex: cas de nominations encore faibles de rédacteurs).

N'oublions pas que de nombreux agents de catégorie B "font fonction" sur des postes de catégorie A. Nous tenions à marquer notre déception quant aux taux de promotion interne pratiqués pour l'ensemble de la catégorie B, notamment ceux du Groupe Hiérarchique 3!

Pour exemple parmi d'autres: un seul poste pour technicien principal de 1ère classe! Comment voulez vous motiver les troupes quand on sait que les techniciens sont les principaux acteurs dans l'état du bâti et les contrôles batimentaires liés au drame de la rue d'Aubagne? N'y-a-t-il un lien de cause à effet entre le faible taux de promotion (c'est un euphémisme) et le départ de nombre de ces agents dans d'autres collectivités?

A cet égard, malgré nos multiples démarches entreprises auprès de l'administration, nous souhaitons savoir pour quelles raisons les huit lauréats de l'examen de Chef de service de Police Municipale n'ont pu être retenus au titre de cette CAP.

Nous vous remercions de votre écoute.